l'Association canadienne de la pâte et du papier a aussi soumis au ministre un mémoire demandant au gouvernement fédéral d'intensifier ses programmes de recherche forestière.

Le Comité permanent (Chambre des communes) des mines, forêts et cours d'eau a étudié à fond la situation forestière durant deux sessions du Parlement; il a entendu plusieurs organismes et particuliers de tous les points du Canada. Son rapport de 1959 soulignait l'importance des industries forestières pour le pays et proposait en particulier la création d'un ministère distinct des Forêts, et que l'activité de la Direction des forêts du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales ainsi que celle de la Division de la biologie forestière du ministère de l'Agriculture y seraient coordonnées. Le discours du trône du 14 janvier 1960 invitait les Communes «à autoriser l'établissement d'un nouveau ministère qui s'occupera de questions relatives à la forêt canadienne et à son utilisation et conservation les plus efficaces». La loi sur le ministère des Forêts a reçu la sanction royale le 1^{er} août 1960 et est entrée en vigueur par proclamation le 1^{er} octobre 1960.

La loi sur le ministère des Forêts qui a abrogé la loi sur les forêts du Canada de 1949 porte que les devoirs, pouvoirs et fonctions du ministre s'appliquent et s'étendent à «toutes les matières ressortissant au Parlement du Canada en ce qui concerne les ressources forestières du Canada». Le ministre doit consulter et réunir en conférence les autorités provinciales ou municipales, les universités, les représentants de l'industrie ou d'autres personnes intéressées. La loi prévoit la constitution des terres fédérales en régions d'expérimentation forestière et la réglementation relative à la protection, le soin et la gestion de ces régions. Elle exige aussi la présentation au Parlement d'un rapport sur les activités du ministère pour chaque année financière et pour diverses questions administratives.

La Direction des recherches sylvicoles poursuit des recherches théoriques et pratiques intéressant l'aménagement des forêts et la lutte contre l'incendie de forêt. La recherche pure vise à acquérir des connaissances sur les phénomènes naturels qui commandent l'évolution de la forêt et les incendies de forêt. La recherche appliquée se fonde sur la connaissance des méthodes d'établissement, de culture, de coupe et de protection des forêts.

La recherche en matière d'aménagement porte sur la sylviculture, l'écologie forestière, le cubage et l'inventaire des forêts. Plusieurs des études sylvicoles s'appliquent a) à découvrir les causes du succès ou de l'échec du reboisement naturel à la suite de la pratique de certaines méthodes d'abattage et de diverses méthodes de traitement des pépinières, b) à comparer les différentes méthodes d'ensemencement et de plantation, et c) à déterminer les effets de différentes méthodes de coupe intermédiaire sur le développement des arbres et des peuplements résiduaires. On étudie la croissance et le rendement ainsi que l'évolution de la plupart des principales classes de forêts. On ne cesse de contrôler et d'étudier les méthodes de cubage et on en essaie de nouvelles que l'on perfectionne. On fait appel aux techniques de la sylviculture ainsi qu'aux recherches portant sur la réglementation de la coupe et sur les méthodes de protection afin d'établir comment maintenir le rendement optimum. On étudie les rapports entre la croissance et l'emplacement des forêts afin d'en déterminer la productivité à long terme. On cherche à établir quels sont les degrés de lumière, de température et d'humidité propres à assurer les meilleures conditions de croissance et de développement aux jeunes brins de plusieurs essences importantes. On étudie les processus physiologiques de croissance et de reproduction d'un certain nombre d'essences. Le programme d'hybridation comprend le choix et le développement des lignées supérieures et l'amélioration des méthodes de propagation et de pollinisation. La recherche sur les sols de la forêt vise à déterminer la relation entre la croissance et la nutrition des arbres et les propriétés chimiques et physiques du sol.